



N° Siret : 189 740 111 00019
Déclaration d'activité : 98 97 02298 97

Établissement accueillant
le public à mobilité réduite

« Avec La
Chambre de Métiers,
je me forme, j'avance »

Validation :

Attestation de
formation

CONTACTS

URMA OUEST

1 route de l'Eperon ST Gilles les Hauts
catherine.emerentienne@cma-reunion.fr

Tél. **0262 55 68 55**

www.artisanat974.re

Stage Règlementation « fluides frigorigènes inflammables : A2L ET A3 »

URMA Saint Gilles Les Hauts

DATE - DUREE

- Session: 16 Novembre 2022
- Durée : 7 heures
- Tarif : **420 €** et selon prise en charge
- Horaires : 8h-16h

MODALITES D'ACCES

- Le bulletin d'inscription et le règlement sont à retourner avant la date de démarrage de la formation.

OBJECTIFS

- Connaître les aspects réglementaires en matière de fluides inflammables : A2L et A3
- Connaître les contraintes d'utilisation et de mise en œuvre des fluides inflammables

PUBLICS - PRE REQUIS

- Tout frigoriste

CONTENUS DE LA FORMATION

I. Textes réglementaires

- Définition et classification des fluides : les HFC (R32), les HFO (R1234ze et R1234yF) et les hydrocarbures (R600a et R290)
- Réglementations : F-Gas-II, ERP dont CH35, DESP
- Normes : EN 378, ICPE
- Adéquation entre : les fluides et le type d'établissement

I. Utilisation des fluides A2L et A3

- Contraintes de manipulation et conduite à tenir
- Mise en œuvre : installation, mise en service et maintenance
- Spécificités des installations pour l'utilisation de ces fluides

I. « Phase down » : calendrier de quota des fluides

- Les fluides d'aujourd'hui à 2030 (article 543 et F-Gas-II)

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle banalisée - vidéo projecteur - support de formation
- Méthodes actives et participatives en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et en tenant compte également du niveau des stagiaires

MODALITES D'EVALUATION

- Test de fin de formation (1/2 heure)

Intervenant

Intervenant disposant d'une expertise dans l'accompagnement des professionnels